

## SEANCE CONSEIL MUNICIPAL 23 juillet 2012

L'an **deux mille douze** le **vingt trois juillet**, le Conseil Municipal de la commune de Sauveterre de Guyenne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de **M. Yves d'Amécourt**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juillet 2012

**Présents** : M. Yves **d'Amécourt**, Maire, M. Benoît **Paud**, M. Patrick **Barrière**, M. Pierre **Tomada**, Mme Sandrine **Combefreyroux**, Mme Marie-José **Lawther**, Adjoints, M. Rémi **Ballarin**, M. Gilles **Bussac**, Mme Sandrine **Dèche**, M. Luc **Hérault**, M. Guy **Latorre**, M. Claude **Lumeau**, M. Serge **Maurin**, Mme Françoise **Mery**, M. Jean-Paul **Souan**.

**Absents ou excusés** : Mme Ghislaine **Curoy**, M. Philippe **Laveix**, Mme Sylvie **Panchout**, Mme Annette **Quebec** (pv à M. Yves d'Amécourt).

Monsieur le Maire ouvre la séance et précise que ce Conseil Municipal, inhabituel fin juillet, a pour principal objet l'acquisition d'un bien immobilier avant la fin de l'année 2012 et qu'il convenait de réunir le Conseil Municipal avant le mois de septembre 2012 pour délibérer et engager la procédure notariale.

Monsieur Serge Maurin est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est énoncé.

### **Ajout de points à l'ordre du jour**

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour.

#### 3- Questions Diverses

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. Délibération pour l'achat de la Maison AZNARES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de restauration qui viennent de se terminer à la porte Saint Léger et signale qu'il y a lieu de mettre en valeur cette porte et de relancer simultanément la discussion sur l'aménagement et la sécurisation du carrefour de la porte Saint Léger.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se porter acquéreur de la maison de la famille « Aznarez » située au 19, porte Saint Léger cadastrée section AX numéros 110 et 111 pour une contenance totale de 1060 m<sup>2</sup> moyennant le prix de 97 000 €, honoraires de négociation inclus. Monsieur le Maire signale que ce montant est inférieur à celui estimé par France Domaine.

Monsieur le Maire précise que cette acquisition pourrait permettre, après une démolition de la maison, de mettre en valeur la porte Saint-Léger tout en sécurisant le carrefour en rendant de la visibilité aux automobilistes empruntant le boulevard du 11 novembre 1918.

Monsieur le Maire signale que Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France a émis un avis favorable quant à la démolition du bien immobilier mais il souhaite que le futur projet symbolise l'ancienne emprise des remparts. Un muret ou un rempart végétal pourraient par exemple être envisagés.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette opération financière peut s'effectuer dès cette année grâce à la vente du terrain Lécussant-Oustalé à Gironde Habitat, pour la construction de 14 maisons de ville avec jardin, dans le cadre de la Rue Nouvelle dans la Bastide, pour un prix équivalent. Un virement de crédits pourrait donc se faire entre les deux opérations.

Madame Lawther s'interroge sur les coûts de la destruction et demande si la réalisation de celle-ci serait possible via les services techniques communaux. Monsieur le Maire lui répond que cette démolition pourrait être prise en charge par les services techniques ou bien par une entreprise de démolition qui récupérerait ensuite les matériaux.

Monsieur Barrière s'interroge sur les coûts des différents projets portés par la municipalité et indique que la population s'interroge. Monsieur le Maire lui précise qu'il s'agit ici d'une opportunité à saisir. Monsieur le Maire indique que dans un mandat électif, il y a des choses prévues dans le programme électoral (immeuble de la Poste, consolidation et sécurisation du clocher de l'église Notre Dame...) et il y a des opportunités (maison de Camille rue St Romain, terrain Lecussant-Oustallé dans la Bastide) qui se présentent en cours de mandat, comme actuellement, avec la mise en vente de ce bien immobilier.

Puis il rassure Monsieur Barrière en précisant que la municipalité vend un terrain, et en achète un autre.

Après échange de vues, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, par 16 voix pour, à signer l'acte d'acquisition des parcelles AX 110 et AX 111 au prix de 97 000 € frais de négociations inclus, dans le but de mettre en valeur la porte Saint Léger, d'améliorer la visibilité au carrefour de la porte Saint Léger, et de participer à la restauration prochaine de la rue St Léger.

## **2. Décisions Modifications Budgétaires**

- *BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°5*

Monsieur le Maire indique que la vente du terrain Lécussant - Oustalé à Gironde Habitat a été adoptée par le Conseil d'Administration de Gironde Habitat le 5 juillet 2012.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal s'était prononcé lors de sa séance du 14 mai 2012 pour cette vente pour au prix de 97 777.12 € (délibération 2012-05-09) et la construction de 14 maisons de ville avec jardin.

Dès lors, il y a lieu de prévoir cette somme en recette au budget communal.

Après échange de vues, le Conseil Municipal donne son accord, par 16 voix pour, cette décision modificative.

- *BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°6*

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les virements de crédits nécessaires à l'acquisition de la Maison « Aznarez » (parcelles AX 110 et AX 111) pour un montant de 97 000 € frais de négociation inclus.

Après échange de vues, le Conseil Municipal donne son accord, par 16 voix pour, au virement de crédits.

## **3. Questions diverse**

- **Vente aux enchères publiques**

## Séance du 10 juillet 2012

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en vente aux enchères publiques, le 13 septembre 2012, d'un terrain agricole sur la commune de Sauveterre de Guyenne (lieudit « A l'Enclos » section ZK N°4 pour 4ha 88 a 10 ca). Un affichage sera effectué en mairie.

- **Lotissement Le clos de l'Entre Deux Mers**

Monsieur le Maire donne lecture d'un e-mail de l'un des propriétaires du lotissement *Le clos de l'Entre Deux Mers* à St Romain de Vignague. Ce propriétaire voudrait discuter avec la mairie d'une éventuelle rétrocession à la commune des espaces collectifs. Un rendez-vous est programmé pour évoquer la question avec ce propriétaire qui a par ailleurs informé la municipalité que le syndic qui s'occupait de la gestion des espaces communs a déposé le bilan.

- **Proposition de relogement – famille sinistrée St Félix de Foncaude**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une proposition de relogement a été faite par la municipalité à la famille sinistrée de Saint Félix de Foncaude, suite à l'incendie de leur habitation le 19 juillet dernier.

Prochaine séance du conseil municipal le mardi 11 septembre 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.